

CITOYENNETE**Projet d'aménagement du terrain sis 19 rue de la Paix**

Approbation du projet et recherches de financements

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet d'aménagement du terrain rue de la Paix s'inscrit dans une volonté forte de la ville d'Ivry de faire évoluer la démocratie de proximité en renforçant la participation des habitants notamment à travers les comités de quartier.

Depuis plusieurs années, des habitants de la rue de la Paix et des alentours organisent des évènements et demandent l'aménagement du terrain municipal de 569 m² situé au 19 rue de la Paix.

Ce projet fait l'objet d'un atelier participatif mis en place avec les riverains au sein du comité de quartier Monmousseau-Vérolot. Depuis, les habitants, appuyés par les services municipaux, ont co-conduit une concertation et validé les aménagements souhaités collectivement.

Ce projet a plusieurs objectifs :

- Organiser des évènements festifs, créer du lien social et des passerelles entre habitants de la cité du quartier parisien, ceux des rues pavillonnaires alentours, ainsi que ceux des nouvelles constructions allée mulâtresse Solitude,
- Organiser des activités sociales, culturelles, éducatives et de jardinage, notamment en direction des familles. Un travail est en cours pour mettre en place des actions de la maison de quartier Monmousseau au sein du terrain,
- Organiser des actions visant à sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux, notamment en récupérant du matériel usagé ou en travaillant des passerelles avec le Service Environnement Déchets (composteurs, etc...).

L'association *Autour de la Paix* en est cours de constitution. Un arrêté d'occupation temporaire sera alors pris par la Ville pour la gestion du terrain.

Plus largement, le projet s'intègre dans les orientations municipales suivantes :

- Faire de la participation des habitant-e-s un moteur de nos projets, aller plus loin dans la co-élaboration et co-décision, notamment par la relance des comités de quartier,
- Elargir le périmètre d'action de la maison de quartier Monmousseau en travaillant à la mise en place d'actions *extra-muros* sur le secteur du Quartier Parisien
- Soutenir les projets citoyens autour de jardins partagés, d'embellissement des espaces extérieurs privés et publics,
- Développer l'éducation populaire sur l'écologie (gestion des déchets, gaspillage alimentaire, recyclage...) et les projets associatifs qui favorisent l'appropriation de son environnement.

Le coût prévisionnel du projet est estimé dans sa globalité (sécurisation de l'espace, fabrication de mobilier, cheminement pour les personnes à mobilité réduite, étude de sol etc..) à 50 000 € TTC.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver le projet d'aménagement du terrain situé 19 rue de la Paix, et de solliciter le concours financier de financeurs potentiels.

Les recettes en résultant seront à prévoir au budget communal.

CITOYENNETE

36) Projet d'aménagement du terrain rue de la Paix

Approbation du projet et recherches de financements

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la volonté de s'inscrire dans une démarche de démocratie de proximité,

considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche permettant aux citoyens de s'approprier leur environnement, en développant les espaces verts, les jardins partagés et l'éducation populaire à l'écologie,

considérant que les habitants de la rue de la paix ont sollicité la Ville pour l'aménagement du terrain sis 19 rue de la Paix, dont elle est propriétaire,

considérant que le projet d'aménagement dudit terrain doit faire l'objet d'études, de travaux, d'acquisition de matériel et de prestations de service dont le montant est estimé à 50 000,00 €TTC,

considérant qu'il est possible, pour réaliser cette opération, de solliciter des subventions et notamment, auprès du ministre de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, auprès du conseil départemental du Val-de-Marne, et auprès du conseil régional d'Ile de France,

vu le budget communal,

DELIBERE

A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'aménagement du terrain sis 19 rue de la Paix à Ivry-sur-Seine (94200) pour un montant estimatif de 50 000, 00 €TTC dont les crédits sont inscrits au budget communal.

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès du ministre de l'Intérieur une subvention, au titre de la réserve parlementaire de Mme Benbassa, sénatrice du Val-de-Marne, pour le financement du projet d'aménagement du terrain sis 19 rue de la Paix.

ARTICLE 3 : SOLLICITE auprès du Conseil régional d'Ile de France une subvention pour le financement du projet d'aménagement du terrain sis 19 rue de la Paix.

ARTICLE 4 : SOLLICITE auprès du conseil départemental du Val-de-Marne une subvention, pour le financement du projet d'aménagement du terrain sis 19 rue de la Paix.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et de tous les financements possibles pour la réalisation de ces travaux.

ARTICLE 6 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015